

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1089**30 novembre 2001****SOMMAIRE**

Acot Europe S.A., Luxembourg	52241	Carambole Holding S.A., Luxembourg	52253
Acot Europe S.A., Luxembourg	52241	Cargolux Airlines International S.A., Niederanven	52252
Agrisol Maintenance, S.à r.l., Luxembourg	52242	Cefima S.A., Luxembourg	52248
Agrisol Maintenance, S.à r.l., Luxembourg	52242	Champs Finances Holding S.A., Luxembourg ...	52254
All Star, S.à r.l., Luxembourg	52243	Champs Finances Holding S.A., Luxembourg ...	52255
Altea Europe S.A., Luxembourg	52243	Champs Finances Holding S.A., Luxembourg ...	52255
Ambo Holding S.A., Luxembourg	52238	Cidali Holding S.A., Luxembourg	52250
Ambo Holding S.A., Luxembourg	52238	Cogent Investment Operations Luxembourg S.A., Senningerberg	52251
American Express Bank (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	52243	Cogent Investment Operations Luxembourg S.A., Senningerberg	52251
Anfa Holding S.A., Luxembourg	52244	Commercial Union International Life S.A., Lu- xembourg	52257
Anfra Investissements S.A., Luxembourg	52245	Commercial Union Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	52257
Audico International S.A., Strassen	52242	Compact Transport, S.à r.l., Luxembourg	52258
Auto-Mobile, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52246	Compagnie Financière Ottomane S.A., Luxem- bourg	52253
Auto-Motor-Center-Esch S.A., Esch-sur-Alzette ..	52246	Compagnie Financière Ottomane S.A., Luxem- bourg	52253
Auto-Sud Ecole, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52247	Compagnie Internationale de Participations Auto- mobiles S.A., Luxembourg	52257
Auto-Sud, S.à r.l., Mondercange	52246	Compass Rose S.A., Luxembourg	52258
Autocars Frisch Emile, S.à r.l., Luxembourg	52243	Coretra, S.à r.l., Luxembourg	52261
Avant-Invest S.A., Strassen	52244	Coretra, S.à r.l., Luxembourg	52262
Banca Lombarda, Sicav, Luxembourg	52247	County Finance Corporation S.A., Luxembourg ..	52262
Belisa International S.A., Mondorf-les-Bains	52245	Crux S.A., Luxembourg	52259
Belux Conseil S.A.H., Luxembourg	52246	Dacajosa Invest S.A., Strassen	52259
Besche S.A., Strassen	52247	Daytona Electronics S.A., Differdange	52255
Bieffe Luxembourg S.A.H., Luxembourg	52231	Deiulemar International S.A.H., Luxembourg ...	52260
Bit S.A., Luxembourg	52248	Deiulemar International S.A.H., Luxembourg ...	52260
BK Consulting S.A., Luxembourg	52227	Dofinex Holding S.A., Luxembourg	52258
Boris S.A., Luxembourg	52249	Dofinex Holding S.A., Luxembourg	52258
Borsalino Finance, S.à r.l., Luxembourg	52249	Dominici, S.à r.l., Bettembourg	52261
Boxer Investments S.A., Luxembourg	52250	Dot Finance S.A.H., Luxembourg	52263
BS Green Investments S.A., Luxembourg	52250	Dot Finance S.A.H., Luxembourg	52263
Business Consulting and Services S.A., Weis- wampach	52232	E-Base Holding S.A., Marnach	52231
CAFI, Compagnie Arabe de Financement Interna- tional S.A.H., Luxembourg	52252	E.F.A.B., S.à r.l., Dudelange	52264
CAFI, Compagnie Arabe de Financement Interna- tional S.A.H., Luxembourg	52252	E.F.A.B., S.à r.l., Dudelange	52264
Café de l'Usine «Chez Malou», S.à r.l., Differ- dange	52249	E.R.D. Financière S.A., Luxembourg	52268
Caplan S.A., Luxembourg	52243		
Carador S.A., Luxembourg	52249		

E.R.D. Financière S.A., Luxembourg	52268	FC Préizerdau/Réiden, A.s.b.l., Bettborn	52228
E.R.E.C., European Real Estate Company S.A., Strassen	52270	Financière Blandine S.A., Luxembourg	52268
E.T.M. International S.A., Marnach	52231	Financière Blandine S.A., Luxembourg	52268
E.T.R. S.A., Rombach-Martelange	52228	Financière de Sécurité S.A., Luxembourg	52272
Eco Energy Holding S.A., Luxembourg	52260	Financière de Sécurité S.A., Luxembourg	52272
Eco Energy Holding S.A., Luxembourg	52260	Financière de Wiltz S.A., Luxembourg	52266
Elbey S.A., Luxembourg	52264	Financière de Wiltz S.A., Luxembourg	52266
Elma S.A., Luxembourg	52265	Grudo S.A., Luxembourg	52226
EOP Europrogetti S.A., Luxembourg	52267	Immobilière Livange, S.à r.l., Livange	52267
EOP Europrogetti S.A., Luxembourg	52267	Manimed, S.à r.l., Diekirch	52227
EOP Europrogetti S.A., Luxembourg	52267	R.B.I. (Luxembourg), Real Estate Business & In- vestments Consulting Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg	52233
Etoile Garage du Sud Michel Braquet et Cie S.e.c.s., Esch-sur-Alzette	52265	R.B.I. (Luxembourg), Real Estate Business & In- vestments Consulting Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg	52234
Eurobli Fund, Sicav, Luxembourg	52269	Sidstahl Luxembourg S.A., Dudelange	52232
Eurobli Fund, Sicav, Luxembourg	52269	Sudring Holding S.A., Ettelbruck	52227
Europäische Dienstleistungen S.A., Luxembourg .	52264	Tropical Dancing, A.s.b.l., Bissen	52239
Eurplan S.A., Strassen	52270	World Cruise Marine Charter W.C.M.C. S.A., Lu- xembourg/Stadt	52234
Exploitation de Carrières Savonnières, S.à r.l., Steinsel	52271		
FAH Invest S.A.H., Esch-sur-Alzette	52226		
Falcon Oil Holding S.A., Luxembourg	52263		
Fauborough Publications Investments S.A., Lu- xembourg	52269		

FAH INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 50.426.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Signature.

(33482/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

GRUDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 55.284.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

. Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg;

. Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg;

. La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33512/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

MANIMED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9282 Diekirch, 36, rue du Onze Septembre.
R. C. Diekirch B 2.217.

Réunion des associés de la S.à r.l. MANIMED constituée le 26 avril 1991 par-devant le notaire Tom Metzler de Luxembourg, tenue à Diekirch en date du 7 mai 2001

Présents:

Schmit Madeleine, 250 parts sociales

Thill Nico, 250 parts sociales

Ordre du jour:

1) Démission du gérant Thill Nico:

Les associés acceptent la démission du gérant Thill Nico, datée le 24 avril 2001.

2) Nomination d'un gérant unique et pouvoir de signature:

Les associés prennent à l'unanimité la décision de nommer gérant unique de la société MANIMED, S.à r.l., Madame Schmit Madeleine, épouse Boes, demeurant L-9147 Erpeldange, 6, rue Grand-Duc Jean.

Madame Mady Schmit peut engager valablement la société par sa seule signature.

Diekirch, le 7 mai 2001.

N. Thill / M. Schmit

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2001, vol. 268, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(91467/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2001.

SUDRING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.
R. C. Diekirch B 5.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 38, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2001

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2001 est composé comme suit:

Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck.

Reuter-Bonert Carine, employée privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange.

Antoine Jean-Hugues, comptable, demeurant à 98, rue des Mésanges, B-6730 Rossignol.

Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux comptes en fonction pendant l'exercice 2001 est M. Maqua Dominique, comptable, demeurant à 2, rue Grande, B-6767 Torgny.

Répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité du bénéfice de EUR 44,41 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.

F. Mangen

Administrateur

(91468/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2001.

BK CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 76.781.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} février 2001

Le siège social est transféré au 3, route de Thionville, à L-2611 Luxembourg. L'adresse du 3, place Dargent sera uniquement destinée au traitement des affaires administratives.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BK CONSULTING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33424/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

E.T.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 4.884.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville, en date du 11 septembre 1999

La séance est ouverte à 9.20 heures sous la présidence de Monsieur Andréa Lumia, demeurant à B-6061 Montignie sur Sambre, 16, rue du Pont.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Joseph Curia, demeurant à B-6061 Montignie sur Sambre, 8, rue du Vitrier.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luigi Melis, demeurant à B-6030 Marchienne, 177, rue Jules Jaumet.

Tous les membres de l'assemblée sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents et les membres de la société;

- qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital a été présenté, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement;

- que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Révocation au poste d'administrateur de Monsieur Rodrigue Patrick.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91469/999/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2001.

FC PRÉIZERDAUL/RÉIDEN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8606 Bettborn, 20A, rue Principale.

STATUTS

Entre les membres du FC PRÉIZERDAUL / RÉIDEN (FOOTBALL-CLUB PRÉIZERDAUL / RÉIDEN), réunis en Assemblée Générale constituante en date du 16 mars 2001, il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, modifiée par les lois du 22 février 1984 et 4 mars 1994, dénommée ci-après la loi.

Le FC PRÉIZERDAUL / RÉIDEN est issu de la fusion entre le FC AMIS DES SPORTS PRATZERTHAL, fondé en 1914 et le SPORTCLUB REDANGE-ATTERT, fondé en 1946, décidée par Assemblées Générales Extraordinaires distinctes en date du 20 février 2001.

I. Dénomination et siège

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination officielle FC PRÉIZERDAUL / RÉIDEN, A.s.b.l. Son siège social se trouve au Préizerdaul. Sa durée est illimitée.

II. Objet

Art. 2. L'association a pour objet la création et la gestion d'équipes sportives pouvant exercer tout genre de sport physique et tout particulièrement le football. A cet effet elle prendra toutes les mesures qui peuvent contribuer, de près ou de loin, à la réalisation de cet objet. Elle propage l'esprit sportif, la stimulation des relations avec des associations ayant le même objet, ainsi que l'organisation de compétitions et de toutes festivités sportives quelconques. L'association s'interdit toute discussion politique ou confessionnelle.

III. Membres

Art. 3. L'association se compose:

- de membres actifs (joueurs et non joueurs)
- de membres honoraires

Le nombre de membres ne peut être inférieur à dix (10).

Art. 4. Est considérée comme membre actif de l'association toute personne titulaire d'une licence pour le FC PRÉIZERDAUL / RÉIDEN établie à son nom par la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL (FLF) et qui s'est acquittée de sa cotisation annuelle.

Est considérée comme membre honoraire toute personne physique ou morale qui lui prête une aide financière annuelle.

Art. 5. La qualité de membre actif peut être acquise en présentant une demande au conseil d'administration qui décide à la simple majorité des voix présentes. L'admission devient définitive après l'acquiescement des cotisations.

La qualité de membre honoraire peut être conférée par le conseil d'administration à toute personne physique ou morale ayant contribué d'une façon quelconque à la réalisation de l'objectif de l'A.s.b.l..

Art. 6. La qualité de membre actif se perd par décès, par démission écrite adressée au conseil d'administration ou à l'Assemblée Générale, soit par le refus de payer la cotisation.

Le conseil d'administration peut prononcer l'exclusion d'un membre qui agit contre les intérêts de l'association, qui contrevient à ses statuts, à ses décisions et à ses règlements, ou qui fait preuve d'une inconduite notoire.

Cette décision devra être confirmée par la prochaine Assemblée Générale, qui statuera à la majorité des 2/3 des membres présents.

Le membre exclu qui désire faire valoir ses moyens de défense, devra être entendu par cette Assemblée Générale.

Art. 7. Les cotisations annuelles à payer par les membres actifs ou honoraires sont fixées par l'Assemblée Générale sur proposition du conseil d'administration. La cotisation ne peut cependant pas être supérieure à LUF mille (1.000) ou EUR vingt-quatre, soixante dix-neuf (24,79).

IV. Assemblée générale

Art. 8. L'Assemblée Générale est composée des membres actifs et honoraires de l'association. Tous les membres actifs et honoraires ayant atteint l'âge de seize ans ont le droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 9. Tout membre actif ou honoraire peut se faire représenter par un mandataire ayant lui-même le droit de vote, moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit possible de représenter plus de 2 associés.

Art. 10. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an après la saison sportive. La date exacte est fixée par le conseil d'administration.

Art. 11. Les convocations à l'Assemblée Générale sont faites au nom du conseil d'administration par le président ou en son absence par son remplaçant par voie d'affichage au moins dix (10) jours francs avant la date de la réunion. Les convocations contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Art. 12. Sont réservés à la compétence de l'Assemblée Générale:

- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- l'approbation des comptes et du budget;
- la nomination d'au moins trois (3) réviseurs de caisse;
- la fixation des cotisations;
- la modification des statuts;
- la dissolution de l'association (conformément à la loi du 21 avril 1928).

Art. 13. L'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents et les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les présents statuts. L'assemblée Générale vote à main levée ou au secret. Le vote est obligatoirement secret lorsque des personnes y sont impliquées.

Art. 14. Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être adoptée, à moins qu'elle ne réunisse les deux tiers des voix des membres présents.

Art. 15. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la requête écrite de deux tiers des membres.

V. Administration

Art. 16. L'Association est gérée par un conseil d'administration de onze (11) membres au moins et de vingt-cinq (25) membres au plus. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale.

Sont éligibles au conseil d'administration les membres ayant atteint l'âge de dix-huit ans.

Tout membre du comité absent sans motifs valables à trois réunions consécutives, est considéré comme démissionnaire de fait. Il ne peut pas poser sa candidature lors des premières élections statutaires qui suivent sa démission.

Les candidats pour le conseil d'administration doivent remettre leur candidature au président 5 jours avant le début de l'Assemblée Générale. Au cas où le nombre des candidatures dépasserait celui des postes à occuper, les candidats seront élus par l'Assemblée Générale au suffrage direct et au scrutin majoritaire et secret. Chaque membre ayant droit de vote disposera d'autant de suffrages qu'il y aura de sièges à attribuer et ne pourra attribuer qu'un vote par candidat choisi. En cas de parité, il est procédé au ballottage. Si la parité subsiste les règles suivantes sont appliquées;

- a) le candidat ayant la plus grande ancienneté au conseil d'administration sera élu;
- b) le candidat ayant la plus grande ancienneté en tant que membre est élu.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles, ils sont toujours révocables par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance de siège avant l'expiration de son terme, le conseil d'administration a le droit d'y pourvoir provisoirement. La première Assemblée Générale suivante devra confirmer le choix. Le membre ainsi élu achèvera le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 17. A la première réunion du conseil d'administration suivant l'Assemblée Générale, le conseil désignera en son sein le président, les vice-présidents, les secrétaires et les trésoriers. Ensemble, ces administrateurs forment le bureau exécutif du conseil. Les attributions des différents membres du conseil sont définies par un règlement d'ordre intérieur.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion journalière de l'association, sauf les matières réservées à l'Assemblée Générale.

Le club est valablement engagé pour tout acte administratif par une seule signature d'un membre du conseil d'administration. Pour toute dépense dépassant LUF 50.000,- (cinquante mille francs) deux signatures sont requises, dont celle du président ou, à son défaut, du vice-président ou du secrétaire qui le remplacent.

Art. 19. Le conseil d'administration peut déléguer des affaires bien déterminées à des tiers, membres de l'association ou non, sans cependant pouvoir se dégager de sa responsabilité. Ces personnes n'ont qu'une fonction consultative au conseil.

Les capitaines et entraîneurs des différentes équipes, de même que des membres d'autres sections de l'association (Commission des Jeunes, Supporters-Clubs, Vétérans,...) peuvent être invités aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative.

Art. 20. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige ou que la moitié des membres du conseil le demandent. Le conseil d'administration statue valablement si au moins la moitié des administrateurs sont présents.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix. La représentation n'est pas admise. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 21. Le président dirige les travaux de l'association. Il dirige les débats du conseil d'administration et de l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement il est remplacé par le premier vice-président, ou à défaut de ce dernier, un remplaçant pour une séance est désigné par et parmi les membres présents.

Art. 22. L'Association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

VI. Fonds social, Comptes et budgets

Art. 23. Les ressources de l'association se composent notamment des:

- cotisations des membres actifs, membres honoraires et donateurs
- dons et legs en sa faveur
- subsides et subventions
- revenus pour services rendus
- intérêts et revenus généralement quelconques.

Art. 24. L'exercice social de l'association commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence le 1^{er} août 2001. L'association reprend à son compte tous les actifs et passifs des associations FC AS PRATZERTHAL et SC REDANGE-ATTERT, ainsi que toute obligation imposée à ces dernières par la fédération précitée.

Art. 25. Tout mouvement de caisse doit être justifié par une facture ou une autre pièce comptable à l'appui. Les livres et les comptes de la caisse font l'objet d'au moins un contrôle annuel par les réviseurs de caisse désignés annuellement par l'Assemblée Générale et ne faisant pas partie du conseil d'administration.

VII. Modification des statuts

Art. 26. Toute modification aux statuts doit être effectuée conformément aux dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi.

VIII. Dissolution et Liquidation

Art. 27. La dissolution de l'association est acquise de plein droit si elle comporte moins de dix (10) membres.

Art. 28. La dissolution et la liquidation de l'association est régie par les dispositions des articles 18 à 25 de la loi. En cas de dissolution, le conseil d'administration fait office de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable est affecté, le cas échéant, à l'Office Social de la Commune de Bettborn et de Redange -Atttert.

IX. Dispositions finales

Art. 29. Vu que l'association est affiliée à la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL (FLF), les membres actifs sont soumis aux statuts de cette fédération.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Prëizerdaul, le 16 mars 2001.

Liste des membres du comité pour la saison 2001/2002

Albrecht Guy, 20, Schleisschen, L-8506 Redange/A
 Antony Servais, rue Belle-Vue, L-8614 Reimberg
 Arend Jean, 28, rue de Reichlange, L-8508 Redange/A
 Calmes Mil, 25, rue de Reimberg, L-8606 Bettborn
 Esser Nico 6, steiniger Weg, L-8509 Redange/A
 Gengler Albert, 40, rue Principale, L-8805 Rambrouch
 Guth Aloyse, 3, al Strooss, L-8611 Platen
 Heirandt Robert, 23, rue de Folschette, L-8613 Pratz
 Hilbert Claude, 6, op der Fabrik, L-8611 Platen
 Lucas Roger, 13, rue du Pont, L-8611 Platen
 Majerus Nico, 24, rue d'Ospern, L-8508 Redange/A
 Marques José, 6, al Strooss, L-8611 Platen
 Muller Joseph, 12, rue de Saeul, L-8558 Reichlange

Pilger Charles, 57, rue de Hovelange, L-8521 Beckerich
 Ruppert René, 3, rue St. Roch, L-8614 Reimberg
 Schaus Joseph, 64, rue de Baumbusch, L-8213 Mamer
 Schaus Alphonse, 60, Grand-rue, L-8510 Redange
 Schiltz Joé, 20C, rue Principale, L-8606 Bettborn
 Schreiber Luc, 20A, rue Principale L- 8606 Bettborn
 Schroeder Chrétien, 40, rue de Folschette, L-8613 Pratz
 Stein Robert, 9, rue Tyres, L-8511 Redange
 Weiten Carlo, rue de Reimberg, L-8606 Bettborn
 (91470/000/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2001.

E-BASE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Modification du conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2001, la démission en tant qu'administrateur de LINEA VERSAILLES S.A. est accepté, prenant effet au 1^{er} janvier 2001.

A sa place est nommé:

- M. Fransiscus Verhagen, St. Andriesstraat, 1a, B-2000 Antwerpen
 qui accepte

En même temps est nommé comme administrateur-délégué, avec signature seul, M. Fransiscus Verhagen, sus-mentionné.

Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Fait à Marnach, le 25 mai 2001.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2001, vol. 268, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(91471/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2001.

E.T.M. INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Modification du conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2001, la démission en tant qu'administrateur de E-BASE HOLDING S.A. et de LINEA VERSAILLES S.A. est accepté, prenant effet au 1^{er} janvier 2001.

A leur place est nommé:

- M. Fransiscus Verhagen, St. Andriesstraat, 1a, B-2000 Antwerpen
 - M. Mathias Bogaert, Scheldekens, 9b8, B-2000 Antwerpen

qui accepte.

En même temps est nommé comme administrateur-délégué, avec signature seul, M. Fransiscus Verhagen, sus-mentionné.

Ils termineront les mandats des administrateurs démissionnaires.

Fait à Marnach, le 25 mai 2001

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2001, vol. 268, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(91472/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2001.

BIEFFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 55.133.

Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 mai 2001

Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-Holzem, est coopté administrateur, en remplacement de Monsieur Serge Thill, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 7 mai 2001.

Certifié sincère et conforme

Pour BIEFFE LUXEMBOURG S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33422/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

BUSINESS CONSULTING AND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 127, rue de Beiler.

L'an deux mille un, le sept mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUSINESS CONSULTING AND SERVICES S.A., avec siège social à Weiswampach, constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch en date du 26 janvier 2000, publié au Mémorial C, numéro 398 du 5 juin 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, Expert-comptable et Réviseur d'entreprises, demeurant à Burden.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Christine Ney, employée, demeurant à F-Haucourt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** La Société a comme objet la consultance en gestion, l'organisation et l'optimisation d'entreprises, le service de bureau et d'encodage, ainsi que le service de comptabilité, de fiscalité et de secrétariat social, le conseil en matières analogues et connexes pour lesquelles la loi ne requiert pas de qualification de réviseur d'entreprises ou d'expert-comptable.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Wallers, C. Ney, G. Esch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 8CS, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 25 avril 2001.

P. Bettingen.

(91473/202/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2001.

SIDSTAHL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3475 Dudelange, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 49.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 48, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33636/571/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**R.B.I. (Luxembourg), REAL ESTATE BUSINESS & INVESTMENTS CONSULTING COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 40.906.

L'an deux mille un, le neuf mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REAL ESTATE BUSINESS & INVESTMENTS CONSULTING COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en abrégé R.B.I. (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-6985 Hostert, 8, rue Roudenhaff,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 40.906,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 529 du 17 novembre 1992,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Réginald Neuman, notaire prénommé, en date du 14 septembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 613 du 22 décembre 1992.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Masciovecchio, agent immobilier, demeurant à L-8147 Bridel, 26, rue des Près.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Tessy Masciovecchio, étudiante, demeurant à L-8147 Bridel, 26, rue des Près.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jasmin Hodzic, employé privé, demeurant à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

Désignation d'un siège d'exploitation.

2.- Nominations statutaires.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-6985 Hostert, 8, rue Roudenhaff à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse, de sorte que la première (1^{ère}) phrase de l'article deux (2) des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{ère} phrase.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

L'assemblée décide d'aménager un siège d'exploitation au n° 26, rue des Près, L-8147 Bridel.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de six (6) ans les administrateurs suivants:

a) Monsieur Marc Masciovecchio, agent immobilier, demeurant à L-8147 Bridel, 26, rue des Près;

b) Mademoiselle Tessy Masciovecchio, étudiante, demeurant à L-8147 Bridel, 26, rue des Près;

c) Monsieur Jasmin Hodzic, employé privé, demeurant à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

Est nommé commissaire aux comptes pour un nouveau terme de six (6) ans:

Monsieur Jean Nardello, demeurant à F-54590 Hussigny, rue Salvadore Allende «Résidence Thiers Bâtiment A».

Troisième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer un de ses membres administrateur-délégué.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration de la société:

- Monsieur Marc Masciovecchio,

- Mademoiselle Tessy Masciovecchio et

- Monsieur Jasmin Hodzic

tous présents, se sont réunis en conseil et ont pris à l'unanimité des voix la décision de nommer Monsieur Marc Masciovecchio, administrateur-délégué de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Masciovecchio, T. Masciovecchio, J. Hodzic, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2001, vol. 868, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2001.

F. Kessler.

(33291/219/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2001.

**R.B.I. (Luxembourg), REAL ESTATE BUSINESS & INVESTMENTS CONSULTING COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 40.906.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 mai 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2001.

F. Kessler.

(33292/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2001.

WORLD CRUISE MARINE CHARTER W.C.M.C. S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den vierten April.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven.

Sind erschienen:

- 1) Ando Schirmer, wohnhaft in D-54296 Trier, Hofbergstrasse, 4; vertreten durch Herrn André Harpes, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, durch die beiliegende Vollmacht gegeben in Trier, den 23. März 2001, und von den Anwesenden ne varietur gegengezeichnet.
- 2) Bernd Schirmer, wohnhaft in D-60325 Frankfurt, Schumannstrasse 1, vertreten durch Herrn André Harpes, Jurist, wohnhaft in Luxemburg durch die beiliegende Vollmacht gegeben in Frankfurt, den 23. März 2001, Lind von den Anwesenden ne varietur gegengezeichnet.

Kapitel I. Form, Benennung, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Form und Benennung. Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen, die das Eigentumsrecht an den nachstehend aufgeführten Aktien erwerben werden, wird andurch eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung WORLD CRUISE MARINE CHARTER, W.C.M.C. S.A. an.

Art. 2. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg/Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz jederzeit an einen anderen Ort des Grossherzogtums in Luxemburg verlegt werden. Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen oder Büros im Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz ins Ausland verlegen, und zwar solange wie die Ereignisse fortdauern. Diese provisorische Massnahme hat keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatsangehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem der mit täglicher Geschäftsführung betrauten ausübenden Organ der Gesellschaft bekanntzugeben.

Art. 3. Zweck. Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Hochseeschiffen jeglicher Art, desweiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen,

Art. 4. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Die Gesellschaft kann jederzeit im Wege einer Satzungsänderung durch Entschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital wird auf fünfzigtausend (50.000,-) Euro festgelegt. Es ist eingeteilt in fünfzig (50) Aktien einer und derselben Art zu je tausend (1.000,-) Euro.

Art. 6. Form der Aktien. Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien laut Wunsch des Aktienbesitzers.

Die Inhaberaktien stammen aus einem Register mit laufend nummerierten Kontrollabschnitten.

Am Sitz der Gesellschaft wird ein Register der Namensaktien geführt, welches die genaue Bezeichnung eines jeden Aktionärs erfasst, sowie die Zahl der Aktien über welche er verfügt, und, gegebenfalls, die Abtretung dieser Aktien mit dem Datum der Abtretung.

Der Verwaltungsrat kann Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgeben.

Art. 7. Übertragung und Verkauf der Aktien. Jede Übertragung von Aktien an Dritte die nicht Aktionär sind, aus welchem Grund und unter welcher Form auch immer, sogar wenn sie nur das Titeileigentum ohne den Niessbrauch betrifft, unterliegt der vorherigen Zustimmung des Verwaltungsrates, welcher jedoch die Zustimmung nur aus wichtigem Grund versagen darf.

Die Erben, Berechtigten und Gläubiger eines Aktionärs dürfen, aus welchem Grund auch immer, weder die Güter und Werte der Gesellschaft gerichtlich versiegeln, noch deren Teilung oder Statthaftung verlangen, Vorbeugungsmassnahmen nehmen, Inventare provozieren oder sich in irgendeiner Weise in deren Verwaltung einmischen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare und Bilanzen, und auf die Beschlüsse des Verwaltungsrates und der Generalversammlung beziehen.

Art. 8. An die Aktien verbundene Rechte. Zusätzlich zu dem Stimmrecht, das der Aktie gesetzlich zugeschrieben ist, gibt jede Aktie Recht auf einen, zu den bestehenden Aktien proportionalen, Anteil des Gesellschaftsvermögens, der Gewinne oder des Liquidationskontos.

Die Rechte und Verpflichtungen die mit jeder Aktie verbunden sind, können nicht von ihr getrennt werden, gleichwohl in wessen Besitz sie gelangt.

Der Besitz einer Aktie bringt vollen Rechtes die Einwilligung der Gesellschaftsstatuten und der Entscheidungen der Generalversammlung mit sich.

Die Aktien sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar und sie wird für jede Aktie nur einen Eigentümer kennen.

Kapitel III. Verwaltungsrat

Art. 9. Verwaltungsrat. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern welche nicht Aktionäre sein müssen.

Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsratsmitglieder und sie bestimmt die genaue Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren benannt, sie sind wiederwählbar und sie können jederzeit von der Gesellschaftsversammlung, mit oder ohne Grund, aberufen werden.

Bei Ausscheiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. In diesem Fall wird die Gesellschaftsversammlung bei ihrem nächsten Zusammentreffen die endgültige Wahl vornehmen.

Art. 10. Versammlungen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden, einen oder mehrere Generalbevollmächtigte und setzt deren Befugnisse fest. Die Entschädigung und Honorare der Verwaltungsratsmitglieder werden gegebenfalls von der jährlichen ordentlichen Gesellschaftsversammlung festgesetzt.

Die Verwaltungsratsmitglieder können durch jedes Mittel, sogar mündlich, zu den Sitzungen des Verwaltungsrates einberufen werden.

Jedes abwesende oder verhinderte Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher Beschluss, welcher von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben ist, gültig und rechtsverbindlich, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung, welche regelmässig einberufen wurde und gültig beraten hat, gefasst worden. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren Dokumenten, in der Form eines Schriftstückes, eines Kabeltelegramms, eines Telegramms, eines Fernschreibens oder einer Telekopie, mit gleichem Inhalt beurkundet werden.

Art. 11. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden der Versammlung oder vom Generalbevollmächtigten oder von zwei beliebigen Mitgliedern unterschrieben. Die Abschriften oder Auszüge werden vom Vorsitzenden der Versammlung oder vom Generalbevollmächtigten oder von zwei beliebigen Mitglieder beglaubigt. Die Vollmachten werden den Protokollen beigefügt bleiben.

Art. 12. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendig oder zweckdienlich ist, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

Er kann unter anderem und ohne dass die folgende Liste komplett oder begrenzt sei, alle Verträge zeichnen oder Massnahmen treffen, die zur Ausführung jener Unternehmen oder Operationen die im Interesse der Gesellschaft sind, jede finanzielle oder andere Vereinbarung in diesem Zusammenhang machen, alle der Gesellschaft geschuldeten Summen einkassieren, davon Quittung abgeben, Überweisung oder Abzüge von Geldern, Renten, Guthaben oder sonstige Werten der Gesellschaft durchführen oder erlauben, jede Kontoeröffnung und alle damit verbundenen Operationen durchführen, Geld auf kurz oder lang an- oder verleihen.

Art. 13. Vollmachten. Der Verwaltungsrat kann ein Teil oder die Gesamtheit seiner Mächte bezüglich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, sowie Direktoren, Handlungsbevollmächtigte, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen,

Er kann auch Spezialvollmachten ausstellen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

Art. 14. Interessenkonflikte. Verträge oder Transaktionen zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen können nicht beeinträchtigt oder für ungültig erklärt werden durch die Tatsache, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein persönliches Interesse in diesen anderen Gesellschaften haben oder dass sie Verwaltungsratsmitglieder, Handlungsbevollmächtigte oder Angestellte dieser Gesellschaften sind.

Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, welcher zur gleichen Zeit die Funktion eines Verwaltungsratsmitgliedes, Gesellschafters, Handelsbevollmächtigten oder Angestellten einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens ausübt, mit welcher die Gesellschaft Verträge abschliesst oder mit welcher sie in irgendeiner Weise in geschäftlicher Verbindung steht, wird nicht durch die Tatsache seiner Angehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder diesem Unternehmen daran gehindert sein, seine Meinung zu äussern, seine Stimme abzugeben oder tätig zu werden betreffend irgendeiner Frage in Zusammenhang mit einem solchen Vertrag oder einem solchen Geschäft.

Die Gesellschaft wird jedes Verwaltungsratsmitglied oder dessen Erben, Testamentvollstrecker oder Verwalter entschädigen für alle vernünftigerweise von ihm aufgewandten Kosten im Zusammenhang mit irgendeiner Tätigkeit, Klage oder einem Verfahren, in welchem er aufgrund seiner jetzigen oder früheren Tätigkeit als Verwaltungsmitglied der Gesellschaft zu einer Partei gemacht worden ist, oder auf Verlangen der Gesellschaft oder einem anderen Unternehmen, bei dem die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist und bei der ihm nicht das Recht auf Entschädigung eingeräumt wurde, es sei denn im Zusammenhang mit Angelegenheiten, bei denen er rechtskräftig wegen solch einer Handlung in einer Klage oder einem Rechtsverfahren wegen grober Fahrlässigkeit oder schlechter Geschäftsführung verurteilt worden ist, im Falle eines Vergleichs soll Schadenersatz nur im Zusammenhang mit solchen Angelegenheiten geleistet werden, die durch den Vergleich gedeckt sind und bei denen die Gesellschaft durch ihre Rechtsanwälte dahingehend belehrt worden ist, dass keine Pflichtverletzung die Person, welche von dem Schaden freigestellt wird, trifft. Die vorstehenden Rechte auf Entschädigung sollen nicht andere Rechte ausschliessen, auf die diese Person Anrechte hat.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je drei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die einzelne Unterschrift eines zu diesem Zwecke beauftragten Mitglied des Verwaltungsrates oder Bevollmächtigten, oder durch die einzelne Unterschrift einer Person, an welche durch den Verwaltungsrat oder sein Vertreter eine spezielle Vollmacht ausgestellt wurde, aber nur in den Grenzen dieser Vollmacht.

Art. 16. Bezüge der Mitglieder des Verwaltungsrates. Die Gesellschafterversammlung kann an die Mitglieder des Verwaltungsrates Festbeträge auszuzahlen oder Präsenzgelder verteilen oder ihnen einen Festbetrag zur Rückzahlung ihrer Reisekosten oder anderen Allgemekosten vergüten, welche als Betriebsausgaben zu verbuchen sind.

Art. 17. Kommissare. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen.

Der oder die Kommissare werden durch die Gesellschafterversammlung für eine Höchstdauer von sechs Jahren benannt, sie sind wiederwählbar und die Gesellschafterversammlung kann ihr Mandat zu jeder Zeit, mit oder Grund, widerrufen.

Die jährliche ordentliche Generalversammlung setzt gegebenenfalls die Vergütung für die Kommissare fest.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung.

Art. 18. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäss zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse welche diese Satzung oder das Gesetz ihr erteilen.

Art. 19. Jährliche Generalversammlung. Die jährliche Generalversammlung trifft ein jeweils am ersten Mittwoch im Monat Februar um 10.00 Uhr in der Gemeinde Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Platz, welcher in der Vorladung angegeben ist, und zum ersten Male im Jahre 2002.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so tritt die Generalversammlung erst am nächstfolgenden Werktag ein.

Art. 20. Andere Generalversammlungen. Der Verwaltungsrat ist befugt andere Gesellschafterversammlungen einzuberufen.

Wenn aussergewöhnliche Ereignisse eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat bestimmt werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Generalversammlung im Ausland abgehalten werden.

Art. 21. Prozedur, Abstimmungen. Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von dem oder den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen. Die Einberufung muss die Tagesordnung der Gesellschafterversammlungen beinhalten.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Aktionär kann einem Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschaftsversammlung erteilen. Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen festzulegen.

Jede Aktie gibt Recht auf ein Stimme.

Ausser im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes und der Abberufung des Delegierten des Verwaltungsrates welche eine Mehrheit von dreiviertel der anwesenden Stimmen benötigt, erfolgen die Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der Stimmen,

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Generalbevollmächtigten oder von zwei Verwaltungsratsmitglieder beglaubigt.

Kapitel V. Geschäftsjahr, Gewinnverteilung.

Art. 22. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem Datum der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2001.

Der Verwaltungsrat bereitet die jährliche Bilanz sowie alle dazu gehörigen Dokumente, unter Beachtung der luxemburgischen Gesetzgebung und der luxemburgischen Buchhaltungspraxis, vor.

Art. 23. Gewinnanwendung. Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn dienen die ersten fünf Prozent (5%) zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat.

Die Gesellschaftsversammlung beschliesst gemäss dem Vorschlag des Verwaltungsrates über die Anwendung des restlichen Reingewinns. Sie kann beschliessen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Aktionäre als Dividende zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlichen vorgesehenen Bedingungen einer Anzahlung auf Dividende vornehmen. Der Verwaltungsrat beschliesst den Betrag sowie das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel VI. Auflösung, Liquidation

Art. 24. Auflösung, Liquidation. Ausser im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes kann im Wege einer Satzungsänderung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung die Gesellschaft jederzeit aufgelöst werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Kapitel VII. Gesetzgebung

Art. 25. Gesetzgebung. Für alle Punkte, welche nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Zeichnung und Einbezahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1. Ando Schirmer	49
2. Bernd Schirmer	1
Total	50

Auf alle Aktien wurde eine Barbezahlung in Höhe von 100% geleistet, so dass der Gesellschaft vom heutigen Tage an ein Betrag von fünfzigtausend (50.000,-) Euro zur Verfügung steht, wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Personen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen betrachten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Sie bestimmen einstimmig, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei.

Zu Verwaltungsratsmitglied werden ernannt:

1. Die Société anonyme MARELUX S.A. mit Sitz in Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse, welche Herrn Robert Mehrpahl als ihren Repräsentant bestimmt

2. Ando Schirmer, vorgeannt

3. Bernd Schirmer, vorgeannt

Das Mandat der ernannten Verwaltungsratsmitglieder endet am Schluss der jährlichen ordentlichen Generalversammlung von 2006.

Die laut Artikel 13 der Gesellschaftssatzung geforderte Genehmigung der Gesellschafterversammlung ist für die drei obengenannten Mitglieder des Verwaltungsrates jeweils einzeln gegeben.

Zweiter Beschluss

Sie bestimmen einstimmig, die Zahl der Kommissare auf eins.

Zum Kommissar wird genannt:

Herr André Harpes, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Das Mandat des ernannten Kommissars endet am Schluss der jährlichen ordentlichen Generalversammlung von 2006.

Dritter Beschluss

Gemäss der gegenwärtigen Satzung und des Gesetzes ermächtigt die Gesellschafterversammlung den Verwaltungsrat, die gesamte tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung individuell an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates zu übertragen

Vierter Beschluss

Sie setzen den Gesellschaftssitz fest auf L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Versammlung des Verwaltungsrates

Alsdann sind die vorgenannten Verwaltungsratsmitglieder zu einer Versammlung des Verwaltungsrates zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Die Firma MARELUX S.A., repräsentiert von Herrn Robert Mehrpahl, vorgenannt, wird zum Generalbevollmächtigten ernannt, der Verwaltungsrat überträgt die gesamte tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ihn, welcher individuell zeichnet, gemäss der Ermächtigung die dem Verwaltungsrat an diesem Tag von der ausserordentlichen Generalversammlung erteilt wurde mit ganzer Vollmacht die Gesellschaft einzeln unter seiner alleinigen Unterschrift für alle Geschäfte zu binden,

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningen, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Harpes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2001, vol. 129S, fol. 11, case 11. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 25. April 2001.

P. Bettingen.

(33390/202/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

AMBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 42.057.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

(33406/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

AMBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 42.057.

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mars 2001 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;

- Mademoiselle Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

P. Bouchoms / R. Szymanski / S. Vandì

Administrateur / Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33407/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

TROPICAL DANCING, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7793 Bissen, 14, rue Nicolas Sinner.

STATUTS

Entre les soussignés:

Madame Olomani Antonia, Présidente, de nationalité espagnole, demeurant au 14, rue Nicolas Sinner, L-7793 Bissen,
Madame Rommes Gaby, Trésorière, de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 16, rue Nicolas Sinner, L-7793
Bissen,

Madame Schneider Anita, Secrétaire, de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 9, rue de Pettange, L-7786 Bissen.

et ceux qui seront admis ultérieurement, est créée une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Nature, dénomination, siège

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination de TROPICAL DANCING.

Objet

Art. 2. L'association a pour objet de représenter un groupe de danse pour filles et garçons de 3 ans jusqu'à 10 ans, à caractère d'amateurs. Elle pourra prendre, par ailleurs, toute initiative pour promouvoir la danse luxembourgeoise et au Luxembourg, rechercher de nouveaux publics, actions de sensibilisation en milieu scolaire, etc....

Dans la poursuite de sa mission, l'association se propose de coopérer avec les institutions privées ou publiques, étatiques et communales, dédiées à des objectifs similaires.

Par ailleurs elle établira des contacts de travail avec des structures analogues à l'étranger.

L'association est neutre sur le plan idéologique et confessionnel.

Durée

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Membres, admission, exclusion, cotisation

L'association se compose des membres - associés et des membres d'honneur qui peuvent être des personnes physiques et/ou morales.

Art. 5. Seuls les membres associés jouissent des droits prévus par la loi du 21 avril 1928, sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite; ils ont seuls le droit de vote. Le nombre des membres associés est illimité, sans pouvoir être inférieur à 3 (trois). La qualité de membre associé est attestée par l'inscription au registre tenu à cette fin.

La qualité de membres d'honneur sera conférée aux personnes physiques et/ou morales qui sans prendre une part active aux activités de l'association, lui prêteront leur appui matériel et/ou moral.

Leur nombre est illimité.

Art. 6. Les premiers membres associés de l'association sont les comparants au présent acte. Pour être admis ultérieurement comme membre associé il faut:

- 1) avoir signé une déclaration d'adhésion aux statuts de l'association,
- 2) avoir été admis par le Conseil d'Administration à la majorité des deux tiers des voix.

La qualité de membre d'honneur est conférée par le Conseil d'Administration statuant par les 2/3 tiers de ses membres.

La perte de la qualité de membre est réglée par les dispositions légales en vigueur. Est notamment réputé démissionnaire l'associé qui ne paie pas sa cotisation endéans 3 mois à partir de l'échéance des cotisations et après rappel par voie recommandée.

Sur proposition du conseil d'Administration, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave en relation avec l'objet social de l'association.

Le membre faisant l'objet d'une proposition d'exclusion sera préalablement entendu par le Conseil d'Administration.

Art. 7. Les cotisations annuelles à payer par les membres d'honneurs et les membres associés sont fixées par l'assemblée générale et ne peuvent dépasser le montant de 10.000,- BEF.

Administration

Art. 8. L'administration de l'association est confiée à un Conseil d'Administration composé de 3 (trois) membres au moins, pris parmi les représentants des membres associés et élus par l'assemblée générale ordinaire et annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres associés présents ou représentés.

Le terme du mandat de chaque administrateur ne pourra dépasser 2 (deux) ans; ce mandat est renouvelable. Le mandat du 1^{er} Conseil d'Administration s'achèvera à titre exceptionnel, lors de la réunion qui se statuera en l'an 2000 sur les comptes de l'exercice 1999.

Les mandats des administrateurs sont honorifiques et ne donnent droit à aucune rémunération.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Art. 10. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association et pour effectuer tous actes d'administration ou de disposition qui rentrent dans son objet. Il décide notamment de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de l'association doit être atteint.

Le conseil représente l'association judiciairement et extrajudiciairement.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 11. Le conseil pourra aussi recruter du personnel et se faire assister par des conseillers, qui ne seront pas nécessairement pris parmi ses membres.

Les attributions et les rémunérations éventuelle de ces personnes seront arrêtées par le Conseil d'Administration.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Art. 12. Le Conseil d'Administration élit en son sein 1 (un) vice-président, 1(un) secrétaire et 1 (un) trésorier, dont les mandats sont renouvelables. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins 3 (trois) fois par ans, sur convocation du président(e) ou du vice-président(e) faite par écrit et envoyée huit jours bancs avant la date de la séance.

Le Conseil d'Administration doit se réunir en outre sur la demande écrite d'au moins deux administrateurs adressés au président et indiquant le ou les points à mettre à l'ordre du jour de la réunion.

Les réunions du conseil sont présidées par le président et en cas d'absence ou d'empêchement du président, par le vice-président ou à défaut du membre le plus ancien.

Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des administrateurs au moins est présente ou représentée. Les administrateurs peuvent donner, par lettre ou par télécopie, mandat à un de leurs collègues pour les présenter aux délibérations du conseil, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un collègue. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui réside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont consignés dans un registre spécial et signés par le président(e) du Conseil et/ou par le secrétaire.

Art. 13. L'association est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration dont celle du président et/ou de son représentant.

Le Conseil d'Administration peut donner tous mandats pour une affaire déterminée à une ou plusieurs personnes, administrateur ou non. Les mandataires ainsi nommés engageront l'association dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

Comptes, Budgets

Art. 14. Les recettes de l'association consistent en:

- les cotisations des membres actifs et d'honneur,
- les dons, legs et subventions qu'elle pourra recevoir dans les conditions prévues par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée
- les recettes des manifestations et activités diverses organisées par elle
- l'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

Art. 15. L'exercice social correspond à une année civile et commence donc en septembre et se termine en juillet.

Art. 16. A la fin de l'année, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale.

Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres associés.

Les attributions de l'assemblée générale sont réglées par les dispositions légales en vigueur. L'assemblée générale est convoquée par écrit, au moins huit jours à l'avance.

Les invitations contiendront l'ordre du jour.

Art. 18. Tous les membres associés ont un droit de vote égal dans les assemblées générales. Tout membre associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire ayant lui-même droit de vote, moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis à un associé de représenter plus d'un membre.

L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret.

Le vote secret est appliqué lorsque des personnes y sont impliquées.

Le Conseil d'Administration fixe chaque année la date de l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera au mois de février et à l'ordre du jour de la laquelle doit être portée l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice. Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

Art. 19. L'assemblée générale est présidée par le président(e) du Conseil d'Administration. En cas d'absence ou d'empêchement du président(e), par le vice-président(e) ou à défaut du membre le plus ancien. Les délibérations des assemblées générales sont régies par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Modifications des statuts

Art. 20. La modification des statuts se fait d'après les dispositions légales en vigueur.

Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les dispositions légales en vigueur.

En cas de dissolution volontaire de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable aura une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet social de l'association.

Dispositions générales

Art. 22. Les comparants au présent acte déclarant fixer le siège de l'association à Bissen, adresse postale 14, rue Nicolas Sinner, L-7793 Bissen.

Art. 23. La commune ne prend aucune responsabilité pour toutes sortes de dettes et engagements qui ont été faite par l'association.

Art. 24. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présent statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparant se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

- Le nombre de membres du premier Conseil d'Administration est fixé à 4 (quatre).

Ce nombre peut être modifié par une délibération du Conseil d'Administration sans qu'il puisse être inférieur à 3 (trois).

Le premier Conseil d'Administration se compose de:

Présidente:	Olomani Antonia
Vice-Président(e):	Marazzi Fabienne
Secrétaire:	Schneider Anita
Trésorier:	Rommes Gaby
Réviseur de caisse:	Stammet Isabelle Von Ganski Jennifer

Signatures.

(33392/000/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

ACOT EUROPE S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

M. Koeune

Liquidateur de la société

(33396/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

ACOT EUROPE S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.880.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 mai 2001 à 15.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

La Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33397/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

AGRISOL MAINTENANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.607.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(33399/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

AGRISOL MAINTENANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.607.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(33400/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

AUDICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 60.436.

L'an deux mille un, le quatre mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUDICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié du 13 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 641 du 18 novembre 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 60.436.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Hilde Vanlerberghe, employée privée, demeurant à NL-Axel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Thomas De Boe, avocat, demeurant à B-Hove.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et modification subséquente de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa. Première phrase.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, H. Vanlerberghe, T. De Boe, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 9CS, fol. 6, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

E. Schlessler.

(33411/227/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

ALL STAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 6, Plateau Altmünster.
R. C. Luxembourg B 59.130.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(33404/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

ALTEA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.220.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(33405/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

AMERICAN EXPRESS BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 34, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.515.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

H. Beke / J. Laupichler

Sous-Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(33408/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

AUTOCARS FRISCH EMILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 5, rue Jules Fischer.
R. C. Luxembourg B 9.311.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(33412/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CAPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 71.410.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration tenue en date du 27 avril 2001 que le siège social de la société a été transféré de L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(33432/793/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

ANFA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 5, rue Nicolas Van Wervecke.
R. C. Luxembourg B 60.045.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 24 avril 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé à l'unanimité de donner décharge et d'accepter la démission du commissaire aux comptes THE-MIS AUDIT LIMITED;

- l'assemblée a décidé de nommer à l'unanimité comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Bulut Setin, demeurant 27, rue Roger Salangro à F-95190 Goussainville.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

Pour ANFA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33409/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

AVANT-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.106.

L'an deux mille un, le quatre mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AVANT-INVEST S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié du 7 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 825 du 12 novembre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.106.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Hilde Vanlerberghe, employée privée, demeurant à NL-Axel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Thomas De Boe, avocat, demeurant à B-Hove.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et modification subséquente de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa. Première phrase.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, H. Vanlerberghe, T. De Boe, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 9CS, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001

E. Schlessler.

(33417/227/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

ANFRA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33410/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

BELISA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 58.731.

L'an deux mille un, le quatre mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELISA INTERNATIONAL S. A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié du 28 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 371 du 11 juillet 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 58.731.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Hilde Vanlerberghe, employée privée, demeurant à NL-Axel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Thomas De Boe, avocat, demeurant à B-Have.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social au 13, avenue François Clément, à L-5612 Mondorf-les-Bains, et modification subséquente de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 13, avenue François Clément, à L-5612 Mondorf-les-Bains, et de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa. Première phrase.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, H. Vanlerberghe, T. De Boe, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 9CS, fol. 6, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

E. Schlessler.

(33419/227/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

AUTO-MOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 35.851.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2001, vol. 319, fol. 85, cases 5-1 et 5-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2001.

M. Fernandez

Gérant

(33413/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

AUTO-MOTOR-CENTER-ESCH, Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 29.469.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2001, vol. 319, fol. 85, cases 8-1 et 8-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2001.

L. Fernandez

Gérant

(33414/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

AUTO-SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.

R. C. Luxembourg B 11.553.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2001, vol. 319, fol. 85, cases 6-1 et 6-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 16 mai 2001.

L. Fernandez

Gérant

(33415/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

BELUX CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.394.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2001

L'assemblée générale, sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant de l'application des règles d'arrondi, décide de convertir en euros le capital social de la société à compter du 1^{er} avril 2001.

Dans le cadre de cette conversion, l'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital par incorporation du résultat reporté d'un montant de 777,62 euros.

L'Assemblée générale décide par conséquent de fixer le capital social à EUR 107.000,- et de supprimer la valeur nominale des actions.

L'article 5, paragraphe 1^{er}, des statuts de la société se lira donc comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 107.000,- (cent sept mille euros) représenté par 4.285 actions sans désignation de valeur nominale disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait conforme

J. Winandy

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33420/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

AUTO-SUD ECOLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 15.463.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2001, vol. 319, fol. 85, cases 7-1 et 7-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2001.

L. Fernandez

Gérant

(33416/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

BANCA LOMBARDA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 62.318.

Extrait des Résolutions adoptées à l'unanimité, le 3 avril 2001, par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de BANCA LOMBARDA, SICAV prend note de la démission de Monsieur Angelo Vibi, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Luciano Massa, en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Angelo Vibi et de faire ratifier cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- M. Luciano Massa, Chairman, BANCA LOMBARDA S.p.A., Brescia.

Administrateurs:

- M. Massimo Amato, Managing Director BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., Luxembourg.

- M. Alfredo Magri, Chief Financial Officer, BANCA LOMBARDA S.p.A., Brescia.

- M. Sebastiano Di Pasquale, Managing Director, CAPITALGEST S.g.R. S.p.A., Brescia.

Réviseur d'Entreprises:

ARTHUR ANDERSEN, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33418/010/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

BESCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 63.341.

L'an deux mille un, le quatre mai,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BESCHE S. A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié du 26 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383 du 27 mai 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 63.341.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Hilde Vanlerberghe, employée privée, demeurant à NL-Axel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Thomas De Boe, avocat, demeurant à B-Have.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et modification subséquente de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa. Première phrase.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, 1a séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, H. Vanlerberghe, T. De Boe, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 9CS, fol. 6, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

E. Schlessler.

(33421/227/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

BIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 56.310.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg le 14 mai 2001 que:

1. Le siège social de la société a été transféré à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
2. Ont été acceptées les démissions de Maître Bernard Felten, Maître Roy Reding et de Monsieur Frédéric Collot de leurs fonctions d'administrateur. Décharge leur a été accordée pour l'exercice de leur mandat.
3. Le nouveau conseil d'administration se compose ainsi:
 - Monsieur Emile Wirtz, administrateur de sociétés, demeurant à L-6140 Junglinster, 26, rue du Village.
 - Monsieur Michaël Ernzerhof, administrateur de sociétés, demeurant à D-54636 Dahlem, Hubertstrasse, 15.
 La société CAPITAL & EQUITY LTD, établie et ayant son siège social au 17, Earlsfort Terrace, Dublin 2, Ireland. Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

4. L'assemblée a accepté la démission de la société VGD LUXEMBOURG, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes. Décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat.

5. A été nommée commissaire aux comptes la société LAFILUX S.A., établie et ayant son siège à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

Pour inscription, réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 3, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33423/320/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CEFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.621.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CEFIMA S.A.

Signature

(33436/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

BORIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 75.302.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33425/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

BORSALINO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.368.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

(33426/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CAFE DE L'USINE «CHEZ MALOU», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 41, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 61.812.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2001, vol. 319, fol. 90, case 5/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Signature.

(33429/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CARADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 46, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.589.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 16 mai 2001 sur les comptes annuels de l'exercice 2000*

L'assemblée générale des actionnaires approuve le bilan et le compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000 clôturant avec une perte de LUF 1.435.854,- et décide de reporter la perte à nouveau.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Solange Kieffer-Weyer, Madame Monique Kayser-Reinert, demeurant à Luxembourg. Décharge est accordée à l'administrateur sortant pour l'exécution de son mandat. Le nouvel administrateur terminera son mandat à l'assemblée générale ayant lieu dans l'an 2004.

Pour le compte de CARADOR S.A.

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 34, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33433/752/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

BOXER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.137.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33427/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

BS GREEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.299.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33428/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CIDALI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue de Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.065.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts de la société article 7, et en application de la loi du 31 mai 1999 publiée au mémorial du Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 1999, le soussigné Frans Bruggeman, administrateur-délégué, décide de transférer, à partir du 1^{er} janvier 2001, le siège social de la société au 24, rue de Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Fait à Luxembourg le 14 décembre 2000.

F. Bruggeman

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33440/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.700.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Signature.

(33441/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.700.

Minutes of the annual general meeting of shareholders 29 March 2001

The Annual General Meeting of shareholders was held at 4.00 p.m. at the registered office of the Company, 6D, route de Trèves, Senningerberg, in Luxembourg.

Chairman: Duncan Smith was elected as Chairman of the Meeting.

Secretary: Lorna Ros was elected as Secretary of the Meeting.

Scrutineer: Sonia Morin was elected as Scrutineer of the Meeting.

Agenda:

1. Approval of the Report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the Financial Statements for the year ended 31 December 2000.
3. Approval of a distribution.
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor for the year ended 31 December 2000.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Statutory Auditor.
7. Any other business.

List of attendance

The Chairman of the Meeting declared that it appeared from the attendance list signed by the elected officers that all the shareholders were present or represented and that the shareholders and their representatives had knowledge of the agenda so that it was in order to proceed to discuss the agenda.

Resolutions

1. Approval of the report of the statutory auditor

The report was read and approved by the Meeting.

2. Approval of the financial statements for the year ended 31 December 2000

The Meeting discussed and approved the Financial Statements for the year ended 31 December 2000.

3. Approval of a distribution

The Meeting agreed that a distribution of LUF 245,031,024.- per share totalling LUF 245,031,024.- would be made for the year ended 31 December 2000.

The Meeting agreed to transfer an amount of LUF 2,915,000.- from the profit of the year to 31 December 2000 to a non-distributable reserve in order to take advantage of the tax credit conferred by Section 174 of the Luxembourg Income Tax Law. Following this transfer, the total allocated to this non-distributable reserve will amount to LUF 7,342,000.-.

4. Discharge of the directors and the statutory auditor for the year ended 31 December 2000

Auditor's Fees of LUF 580,000.- were approved for the year ended 31 December 2000.

The Meeting unanimously agreed to discharge the Directors and the Statutory Auditor for the proper performance of their duties during the year ended 31 December 2000.

5. Election of the directors

The Meeting agreed to re-elect Mike Bray, Nick Kirk, Duncan Smith, Anthony Solway, Janice Sparkes, Tony Sugrue, John Sutherland and Jeremy Vickerstaff as Directors for the period until the next Annual General Meeting of shareholders

6. Election of the statutory auditor

The Meeting agreed to elect ERNST & YOUNG S.A. as the Statutory Auditor for the year ended 31 December 2001.

7. Any other business

There being no other business, the Meeting was declared closed at 4.15 p.m.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33442/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CAFI, COMPAGNIE ARABE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 13.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 513, fol. 49, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

FIDUPAR

Signatures

(33430/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CAFI, COMPAGNIE ARABE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 13.541.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue extraordinairement le 11 mai 2001 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de les renouveler pour une période de un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33431/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.916.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., en abrégé CARGOLUX S.A., qui s'est tenue en date du 18 avril 2001 au siège de société, que:

1. le nombre des administrateurs pour l'exercice 2001 a été fixé à douze,
2. le mandat des administrateurs sortants suivants a été renouvelé pour une période d'un an, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2002:
Messieurs Sietzen, Walesch, Brisbois, Calmes, Knappik, Bertsch, Kirsch et la SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT,
3. les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période d'un an, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2002:
Messieurs Heinzmann, Strolz, Kupferschmid et Georges.
Par conséquent, le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:
 1. Monsieur Roger Sietzen, président du conseil d'administration de LUXAIR S.A., président du conseil d'administration de CARGOLUX S.A., demeurant à Senningerberg;
 2. Monsieur Christian Heinzmann, directeur général de LUXAIR S.A., demeurant à Helmsange;
 3. Monsieur Jean-Pierre Walesch, directeur financier de LUXAIR S.A., secrétaire du conseil d'administration de CARGOLUX S.A., demeurant à Senningen;
 4. Monsieur Fernand Brisbois, directeur de LUXAIR S.A., demeurant à Oetrange;
 5. Monsieur Jean-Donat Calmes, administrateur, demeurant à Munsbach;
 6. Monsieur Klaus Michael Knappik, directeur général de SAirLogistics A.G., demeurant à Zurich (Suisse);
 7. Monsieur Ludwig H. Bertsch, directeur général de SWISSCARGO A.G., demeurant à Zurich (Suisse);
 8. Monsieur Marc Strolz, directeur de SAirLogistics A.G., demeurant à Zurich (Suisse);
 9. Monsieur Heinz Kupferschmid, directeur financier de SWISSCARGO A.G., demeurant à Zurich (Suisse);
 10. Monsieur Alain Georges, administrateur, demeurant à Luxembourg;
 11. Monsieur Raymond Kirsch, directeur général de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Luxembourg;
 12. La SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, établissement public, avec siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour extrait conforme

M. Schaus

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33435/250/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CARAMBOLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 59.840.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33434/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

(33446/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.561.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Hervé Pinet et Dominique Megret qui expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises pour l'année 2001 de la firme DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE

Signature / Signature

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33447/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CHAMPS FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.131.

L'an deux mille un, le quatorze mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CHAMPS FINANCES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 39.131,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1991, publié Mémorial C, numéro 260 du 16 juin 1992,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire prénommé, en date du 2 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 238 du 16 juin 1994 et aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 18 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 442 du 18 juin 1998 et

- en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 116 du 24 février 1999.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria De Sousa-Santiago, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent quatre-vingt-dix (190) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente-neuf millions de francs français (FRF 39.000.000,-),

converti en cinq millions neuf cent quarante-six mille Euros (5.946.000,-) ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenu en date du 1^{er} mars 2000,

sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de trois millions vingt-deux mille Euros (EUR 3.022.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent quarante-six mille Euros (EUR 5.946.000,-) à huit millions neuf cent soixante-huit mille Euros (EUR 8.968.000,-), sans création d'actions nouvelles, par prélèvement sur la réserve libre.

2) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3) Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding, sous la dénomination de CHAMPS FINANCES HOLDING S.A.»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de trois millions vingt-deux mille Euros (3.022.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent quarante-six mille Euros (5.946.000,-) à huit millions neuf cent soixante-huit mille Euros (EUR 8.968.000,-), par prélèvement à due concurrence sur la réserve libre. Cette augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 30 novembre 2000 que le compte réserves est suffisant.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation de capital l'article trois (3) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à huit millions neuf cent soixante-huit mille Euros (8.968.000,-), représenté par cent quatre-vingt-dix (190) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée constate que suite à cette augmentation de capital, le capital autorisé est devenu sans objet, que les aliéas quatre (4) à six (6) de l'article trois (3) sont supprimés.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en CHAMPS FINANCES HOLDING S.A., de sorte que le premier (1^{er}) article - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding, sous la dénomination de CHAMPS FINANCES HOLDING S.A.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à cent mille francs (100.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance. Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Fantauzzi-Monte, M. Santiago, F. Kesseler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2001, vol. 868, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2001.

F. Kesseler.

(33437/219/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**CHAMPS FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
(anc. CHAMPS FINANCE S.A.)**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.131.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 mai 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2001.

F. Kessler.

(33439/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CHAMPS FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.131.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2001

Acceptation des démissions de Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Norbert Werner en tant qu'Administrateurs. L'Assemblée leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de la société VIP SERVICES S.A. et de la société PALERMO HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs. Acceptation de la nomination de Monsieur Christos Choumbavlis comme Administrateur-Délégué. Leurs mandats viendront à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Pour la société CHAMPS FINANCES HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 47, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33438/219/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**DAYTONA ELECTRONICS S.A., Société Anonyme,
(anc. MANUTRADE S.A.)**

Siège social: L-4536 Differdange, rue Dr Nicolas Conzemius.

R. C. Luxembourg B 59.149.

L'an deux mille un, le cinq mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANUTRADE S.A., avec siège social à L-4536 Differdange, rue Dr Nicolas Conzemius, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 59.149,

constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald Neuman, de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 1997, publié au Mémorial C du 7 août 1997 numéro 431, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Réginald Neuman, en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial C du 18 septembre 1998 numéro 667.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique),

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Roesser.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe Martin, administrateur de société, demeurant à Longwy (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société MANUTRADE S.A. en DAYTONA ELECTRONICS S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Démission de Monsieur Tom Driessens et de la société FIDUCIAIRE DE LA PETRUSSE S.A. de leurs fonctions d'administrateur, et décharge leur donner pour l'exercice de leur mandat.

3. Nomination de deux nouveaux administrateurs en leur remplacement.

4. Démission de l'administrateur-délégué à compter du 9 décembre 2000, et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat.

5. Nomination de Monsieur Philippe Martin aux fonctions d'administrateur-délégué.

6. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et ainsi modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme de société anonyme, sous la dénomination de DAYTONA ELECTRONICS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Tom Driessens, administrateur, demeurant à Schilde (B) et de la Société FIDUCIAIRE DE LA PETRUSSE S.A., avec siège à Luxembourg, de leurs fonctions d'administrateur et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs en leur remplacement, savoir:

- Monsieur Philippe Martin, administrateur de société, demeurant à F-54400 Longwy, 1, allée Jean Jaurès.

- La société L'EXTREME, S.à.r.l., établie et ayant son siège à F-54720 Lexy, 76, route de Longwy.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille deux.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Tom Driessens de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société et ce avec effet au 9 décembre 2000 et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de sa gestion.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Philippe Martin, prénommé.

Conformément à l'article 12 des statuts, l'administrateur-délégué aura le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Merienne, N. Steuermann, P. Martin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 128S, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 25 avril 2001.

P. Bettingen.

(33455/202/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 55.381.

La société COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A., 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 55.381 requiert Monsieur Le Préposé du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de procéder aux inscriptions des modifications suivantes:

Changement de dénomination de la monnaie du capital social des francs luxembourgeois en euros avec effet au 3 avril 2001. Le capital social représente à ce jour 12.394.676,238 euros.

Pour la société

COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A.

G. Meis

Head of Compliance and Legal

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 35, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33443/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

COMMERCIAL UNION LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.163.

La société COMMERCIAL UNION LUXEMBOURG HOLDING S.A., 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 32.163 requiert Monsieur Le Préposé du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de procéder aux inscriptions des modifications suivantes:

Changement de dénomination de la monnaie du capital social des francs luxembourgeois en euros avec effet au 3 avril 2001. Le capital social représente à ce jour 793.259,28 euros.

Pour la société

COMMERCIAL UNION LUXEMBOURG HOLDING S.A.

G. Meis

Head of Compliance and Legal

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 35, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33444/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.823.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33448/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

COMPACT TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.492.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(33445/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

COMPASS ROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 78.925.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration du 2 mai 2001 que le siège social a été transféré de L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(33449/793/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

DOFINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

FIDUPAR

Signatures

(33459/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

DOFINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.352.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 8 juin 1999 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale Statutaire décide de nommer MONTBRUN REVISION, S.à r.l., anc. MONTBRUN, ERNST & YOUNG, S.à r.l., demeurant à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, au poste de Commissaire de Surveillance et non plus de Commissaire aux Comptes et de renouveler son mandat.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat de Messieurs Jean Quintus et Joseph Winandy, Administrateurs.

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration. L'Assemblée nomme en remplacement M. Koen Lozie, Administrateur de Sociétés et demeurant à Luxembourg au poste d'Administrateur.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33460/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CRUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.659.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 8 mai 2001..

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33453/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

DACAJOSA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 62.813.

L'an deux mille un, le quatre mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DACAJOSA INVEST S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié du 21 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 295 du 30 avril 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 62.813.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Hilde Vanlerberghe, employée privée, demeurant à NL-Axel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Thomas De Boe, avocat, demeurant à B-Hove.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et modification subséquente de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 14, rue de la chapelle, à L-8017 Strassen, et de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}, deuxième alinéa, première phrase.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, H. Vanlerberghe, T. De Boe, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 9CS, fol. 6, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

E. Schlessler.

(33454/227/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

DEIULEMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.890.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

(33457/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

DEIULEMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.890.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 30 avril 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

DEIULEMAR INTERNATIONAL S.A.

M. Iuliano / G. Lembo / L. Boccia

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33458/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

ECO ENERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.017.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ECO ENERGY HOLDING S.A.

Signature

(33464/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

ECO ENERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.017.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de FRF 2.750.000,- est converti à EUR 419.234,80 représenté par 2.750 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent dix-neuf mille deux cent trente-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 419.234,80) représenté par deux mille sept cent cinquante (2.750) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-six euros et vingt-quatre cents (EUR 2.134.286,24) représenté par quatorze mille (14.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour la société ECO ENERGY HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 47, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33465/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

DOMINICI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3256 Bettembourg, 15, rue Marie-Adelaide.
R. C. Luxembourg B 40.222.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 35, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 mai 2001.

(33461/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CORETRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 29.228.

L'an deux mille un, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Hubert Collette, retraité, et son épouse Andrée Dedericks, sans état, demeurant ensemble à B-4850 Plombières, 159, rue du Village;

2.- Charlotte Collette, indépendante, épouse de René Cremer, demeurant à B-4850 Plombières, 55, Marveld, seuls associés de CORETRA, S.à r.l., avec siège à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 24 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 26 du 31 janvier 1989.

D'abord, Hubert Collette cède à Thierry Cremer, époux de Carole Lousberg, indépendant, demeurant à B-4850 Plombières, 36, rue de Montzen,

cinquante (50) parts sociales de la société pour le prix de cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

A ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme le cédant confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de la cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Cette cession est acceptée au nom de la Société par René Cremer, gérant de société, demeurant à B-4850 Plombières, 55, Marveld, agissant en sa qualité de gérant de ladite Société.

Ensuite,

Charlotte Collette et Thierry Cremer, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2) Ils convertissent le capital souscrit de la Société de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule six cent soixante-seize euro (12.394,676 EUR) au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

3) Ils augmentent le capital souscrit de la Société à concurrence de cent cinq virgule trois cent vingt-quatre euro (105,324 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule six cent soixante-seize euro (12.394,676 EUR) à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), par incorporation au capital à due concurrence des bénéfices reportés, tels que ceux-ci ressortent du bilan arrêté au 31 décembre 2000, ci-joint. Ce que constate expressément le notaire.

4) Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Charlotte Collette, épouse de René Cremer, indépendante, demeurant à B-4850 Plombières, 55, Marveld, 450 quatre cent cinquante parts sociales

2.- Thierry Cremer, époux de Carole Lousberg, indépendant, demeurant à B-4850 Plombières, 36, rue de 50 Montzen, cinquante parts sociales

Total: cinq cents parts sociales 500»

5) Ils suppriment la deuxième phrase de l'article 18 des statuts. Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Collette, C. Collette, R. Cremer, A. Dedericks, F. Molitor, T. Cremer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2001, vol. 859, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 avril 2001.

F. Molitor.

(33450/223/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

CORETRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 29.228.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33451/223/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

COUNTY FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 14.652.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COUNTY FINANCE CORPORATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R. C. de Luxembourg sous le numéro B 14.652, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 29 du 4 février 1977; modifiée suivant acte reçu par le prédit Maître Frank Baden, en date du 17 novembre 1978, publié au Mémorial C, n° 22 du 31 janvier 1979, modifiée suivant acte reçu par le prédit Maître Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 1986, publié au Mémorial C, n° 185 du 5 juillet 1986 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 avril 2001, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Peggy Olinger, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Hagen Reinsberg, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.

2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3. Clôture de la liquidation.

4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans à partir de la clôture de la liquidation.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 avril 2001 après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation Madame Marlene Matt, avocat, demeurant à Vaduz, Liechtenstein, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2. Approbation des comptes, décharge au liquidateur et au commissaire

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de liquidation et donne par vote unanime décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions au liquidateur Monsieur Walter Richard de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge par vote unanime au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3. Clôture de liquidation.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme COUNTY FINANCE CORPORATION S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4. Maintien des documents sociaux.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans à Luxembourg, 6 rue Zithe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Wildgen, P. Olinger, H. Reinsberg, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 9CS, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 mai 2001.

T. Metzler.

(33452/222/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

DOT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 23.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

FIDUPAR

Signatures

(33462/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

DOT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 28 juin 2000 à 11.00 heures à Luxembourg

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sortants pour une période d'un an.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33463/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

FALCON OIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.738.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

* Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33483/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

E.F.A.B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 15, rue Lentz.
R. C. Luxembourg B 38.518.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 552, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E.F.A.B., S.à r.l.

D. Lefèvre

Gérant

(33466/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

E.F.A.B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 15, rue Lentz.
R. C. Luxembourg B 38.518.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 552, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E.F.A.B., S.à r.l.

P. Vadala

Gérant

(33467/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

ELBEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 15.597.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(33468/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

EUROPAISCHE DIENSTLEISTUNGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.232.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33478/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

ELMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 29.539.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- * Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- * Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,
- * La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33469/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

**ETOILE GARAGE DU SUD MICHEL BRAQUET ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple,
(anc. ETOILE GARAGE DU SUD, S.à r.l. et Cie).**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 187, route de Belvaux.
R. C. Luxembourg B 13.778.

L'an deux mille un, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pierre Braquet-Peusch, industriel, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Monsieur Michel Braquet, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société en commandite simple ETOILE GARAGE DU SUD MICHEL BRAQUET & CIE, S.e.c.s. (anc. ETOILE GARAGE DU SUD, S.à r.l. et Cie), avec siège social à L-4026 Esch-sur-Alzette, 187, route de Belvaux, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank-Reginald Baden, alors de résidence à Mersch, en date du 2 avril 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 100 du 15 mai 1976, modifiée suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 1988, publié par extrait au Mémorial C, numéro 113 du 28 avril 1988, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.778.

II.- Suite à une cession de parts sociales sous seing privé faite à Luxembourg, le 23 décembre 1999, Madame Liliane Braquet, employée privée, épouse de Monsieur Charles Assa, demeurant à Dondelange, a cédé la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la société dont s'agit, soit huit (8) parts sociales, à Monsieur Michel Braquet, préqualifié.

Une photocopie conforme à l'original de la prédite cession de parts sociales, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

III.- Monsieur Michel Braquet, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

IV.- Le capital social est fixé à la somme de vingt millions de francs (LUF 20.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune.

Ces parts appartiennent aux associés comme suit:

1.- Monsieur Pierre Braquet-Peusch, prénommé, mille neuf cent quatre-vingt-quatre parts sociales	1.984
2.- Monsieur Michel Braquet, prénommé, seize parts sociales	16
Total: deux mille parts sociales	2.000

V.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la durée de la société, qui était fixée à trente ans prenant fin le 31 décembre 2005, en durée indéterminée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.»

Troisième résolution

Suite à la susdite cession de parts sociales sous seing privé, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à vingt millions de francs (frs 20.000.000,-) libéré entièrement et divisé en deux mille (2.000) parts sociales de dix mille francs (frs 10.000,-) chacune.

Ces deux mille (2.000) parts sociales appartiennent à:

1.- Monsieur Pierre Braquet-Peusch, prénommé, mille neuf cent quatre-vingt-quatre parts sociales.	1.984
2.- Monsieur Michel Braquet, prénommé, seize parts sociales.	16
Total: deux mille parts sociales	2.000»

VI.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-), est à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: P. Braquet-Peusch, M. Braquet, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 129S, fol. 38, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 mai 2001.

T. Metzler.

(33475/222/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

FINANCIERE DE WILTZ, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.521.

Les comptes annuels au 30 novembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

FIDUPAR

Signatures

(33489/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

FINANCIERE DE WILTZ, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.521.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 19 février 2001 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 30 novembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33490/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

EOP EUROPROGETTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 51.363.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(33470/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

EOP EUROPROGETTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 51.363.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 avril 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EOP EUROPROGETTI S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'allouer la perte de l'exercice de 121.181,- LUF dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33471/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

EOP EUROPROGETTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 51.363.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 avril 2001

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de EOP EUROPROGETTI S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 1999 excédant 75 % du capital souscrit.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33472/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

IMMOBILIERE LIVANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 65.616.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(33527/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

E.R.D. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 69.548.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(33473/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

E.R.D. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 69.548.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2001.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 avril 2001 que le siège social de la société a été transféré de L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(33474/793/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

FINANCIERE BLANDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 65.114.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(33485/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

FINANCIERE BLANDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 65.114.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 23 avril 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de FINANCIERE BLANDINE S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'allouer la perte de l'exercice de 477.789,- LUF dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33486/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

EUROBLI FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 22.918.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(33476/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

EUROBLI FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 22.918.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

tenu le mercredi 2 mai 2001 au siège social de la Société

Cinquième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Joseph Bosch au poste d'Administrateur de la Société en remplacement de M. Bernard L'Hoost démissionnaire.

L'Assemblée reconduit les mandats de M. Joseph Bosch et de CORDIUS ASSET MANAGEMENT (représentée par Madame H. Colle et Monsieur B. Davister) pour un terme venant à échéance à l'Assemblée de 2007.

Les mandats de MM. F. Durinck, R. Greindl et F. Lierman viendront à échéance à l'Assemblée de 2003.

Les mandats de BNP PARIBAS LUXEMBOURG (représentée par M. C. Vallée et M. P. Corbiau) et de MM. H. Lasat et J.-Y. Maldague viendront à échéance à l'Assemblée de 2006.

Sixième résolution

L'Assemblée reconduit le mandat de la FIDUCIAIRE BERNARD EWEN, Réviseur d'Entreprises, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2002.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33477/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 67.214.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

* L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

* L'Assemblée élit en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33484/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

E.R.E.C., EUROPEAN REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 65.951.

L'an deux mille un, le quatre mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN REAL ESTATE COMPANY S. A. en abrégé E.R.E.C. S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié du 19 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 796 du 30 octobre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.951.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Hilde Vanlerberghe, employée privée, demeurant à NL-Axel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Thomas De Boe, avocat, demeurant à B-Hove.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et modification subséquente de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa, première phrase.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, H. Vanlerberghe, T. De Boe, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 9CS, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

E. Schlessler.

(33479/227/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

EURPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 68.363.

L'an deux mille un, le quatre mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURPLAN S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié du 27 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 293 du 27 avril 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 68.363.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Hilde Vanlerberghe, employée privée, demeurant à NL-Axel. L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Thomas De Boe, avocat, demeurant à B-Hove.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et modification subséquente de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:
L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 14, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, et de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa, première phrase.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, H. Vanlerberghe, T. De Boe, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 9CS, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

E. Schlessler.

(33480/227/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7339 Steinsel, 40, rue des Vergers.

R. C. Luxembourg B 23.056.

L'an deux mille un, le onze mai,

Par-devant Maître Norbert Müller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Me Jean-Paul Goerens, agissant comme mandataire spécial

de Monsieur Achille Sinner, Gérant, demeurant à Bérelange

de Monsieur Gianfranco Mirizzi, Gérant, demeurant à Steinsel

de la société ETABLISSEMENT SINNER & CIE, S.à r.l., dont le siège social est à L-2412 Howald, 37 Rangwee

en vertu des 3 procurations données respectivement à Bereldange, le 4 mai 2001, à Steinsel, le 4 mai 2001 et à Howald, le 4 mai 2001.

Monsieur Achille Sinner, associé de 50 parts sociales, Monsieur Gianfranco Mirizzi, associé de 50 parts sociales et la société ETABLISSEMENT SINNER & CIE, S.à r.l., associée de 200 parts sociales de la société à responsabilité limitée EXPLOITATION DE CARRIERES SAVONNIERES, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 48, rue Pulvermühl à L-2356 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 6 novembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 1107 du 2 avril 1990. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 octobre 1991, publié au Mémorial C, numéro 152 du 18 avril 1992.

Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire s'est réuni en assemblée générale extraordinaire pour prendre les résolutions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social du 48, rue de Pulvermühl à L-2356 Luxembourg au 40, rue des Vergers à L-7339 Steinsel

- Modification de l'exercice social du 1^{er} avril au 31 mars; exceptionnellement l'exercice 2000 commencera le 1^{er} janvier 2000 pour se clôturer au 31 mars 2001

- Conversion du capital social en Euros avec effet au 1^{er} avril 2001 et modification subséquente de l'article 6 des statuts

- Nomination d'un gérant unique en la personne de M. Gianfranco Mirizzi, demeurant à Steinsel.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 48, rue de Pulvermühl à L-2356 Luxembourg au 40, rue des Vergers à L-7339 Steinsel.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la teneur de l'article 5 des statuts comme suit: «L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année. Par dérogation, l'exercice 2000 commencera, exceptionnellement, le 1^{er} janvier 2000 pour se clôturer au 31 mars 2001.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs luxembourgeois), divisé en 300 parts sociales de valeur nominale LUF 5.000,- (cinq mille francs luxembourgeois) en Euros et d'échanger les 300 (trois cents) parts d'une valeur nominale de LUF 5.000,- (cinq mille francs luxembourgeois) contre 300 (trois cents) parts d'une valeur nominale de Euro 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à Euros 37.200,- (trente-sept mille deux cents Euros), représenté par 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de Euro 124,- (cent vingt quatre Euros) chacune, dont 50 parts sociales pour Mon-

sieur Achille Sinner, 50 parts sociales pour Monsieur Gianfranco Mirizzi et 200 parts pour la société ETABLISSEMENT SINNER & CIE, S.à r.l.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide que la société sera dorénavant administrée par un gérant unique pouvant engager la société par sa seule signature. L'assemblée désigne M. Gianfranco Mirizzi comme gérant unique. Décharge pleine et entière est accordée à la gérance antérieure pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de LUF 30.000,- (trente mille francs luxembourgeois).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2001, vol. 868, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2001.

N. Muller.

(33481/224/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

FINANCIERE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 49.291.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

(33487/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.

FINANCIERE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 49.291.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 mai 2001

Cinquième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'Administrateur jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33488/065/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2001.
